

Règlement des championnats régionaux

Les rencontres régionales sont au nombre de 7 :

Nord-Ile de France, Ouest Bretagne, Centre Ouest, Centre Est, Nord Est, Sud Est et Sud Ouest.

Art 1 : Les Championnats Régionaux sont ouverts à tous les éleveurs français du cauchois.

Art 2 : Il sera décerné 3 récompenses maximum par championnat régional.

L'attribution sera laissée à l'appréciation du ou des juges ayant officié dans la race.

Ils devront récompenser si possible un sujet maillé, un sujet barré et un sujet unicolore, à condition que les sujets aient obtenu au minimum la note de 95.

Ce championnat n'est plus simplement réservé aux sujets de l'année.

Art 3 : La société organisatrice prendra à sa charge les frais de récompenses.

Art 4 : La société organisatrice devra **impérativement** choisir le ou les juges sur la liste fournie par

Le club et jointe à ce règlement. Ces juges seront responsables de la bonne application du Règlement préconisé par le club Français du cauchois.

Ce règlement leur sera envoyé ou remis lors du jugement.

Art 5 : Les championnats régionaux ne sont acceptés que dans une période située entre le début octobre et la fin février, en dehors de la date du Championnat de France et de la rencontre Européenne.

DISPOSITIONS A OBSERVER PAR LES ORGANISATEURS

Il ne peut y avoir qu'une rencontre par an et par région.

Il est souhaitable que les championnats soient organisés par rotation dans les différentes Expositions d'une même région.

Le conseil d'administration du club veillera à ce que soit respecté ce point du règlement.

Chaque organisateur personnalisera si possible les récompenses selon sa région.

Pour le Club Français du Cauchois :

Mr Régis Dechambre 2^{er} vice Président responsable des rencontres régionales

3 rue des Epenards 89500 Etigny tel :06 80 78 24 51 dechambre.regis@wanadoo.fr